**RAPPORT D’ACTIVITÉS DE L’ANNÉE 2022**

**DU**

**COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

**TABLE DE MATIÈRES**

1. Composition du Collège vétérinaire
2. Réunions internes du Collège vétérinaire

1. Relations nationales : Ministère de la Santé - Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA) - Ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
2. Relations sectorielles : Associations des Médecins-Vétérinaires du Luxembourg (AMVL - LAK – LGP)
3. Relations européennes et internationales : Fédération des Vétérinaires Européenne (FVE) – Ordres vétérinaires des pays voisins
4. Avis sur avant-projets et projets de lois et de règlements grand-ducaux
5. Avis sur autorisations d’exercice de la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg
6. Autres domaines d’activité

1. **Composition du Collège vétérinaire**

Présidente : Dr Josiane Gaspard

Vice-Président : Monsieur Jacob Vedder

Secrétaire : Dr Linda Weiland

Trésorière : Mme Nathalie Welschbillig

Membres effectifs :

Mesdames les Docteurs Josiane Gaspard, Malou Grasges, Susi Scholtes, Linda Weiland, Madame Nathalie Welschbillig et Monsieur Jacob Vedder.

Membres suppléants :

Madame le Docteur Véronique Thilges, Mesdames Carole Jungblut et Marthe Schmit. Le Dr Liz Junio a donné sa démission le 1er mars 2022.

Bureau administratif :

Dr Josiane Gaspard (Présidente), Madame Annick Lahr (secrétaire administrative), Mme Françoise Schroeder-Nilles (conseillère juridique).

1. **Réunions internes du Collège vétérinaire**
* Assemblée Générale constituante

Après dépouillement des résultats aux élections de l’année 2021 de la moitié des membres du Collège vétérinaires, le Collège vétérinaire s’est réuni en vidéo-conférence pour l’Assemblée Générale constituante en date du 1er mars 2022 en présence de 5 membres effectifs et 3 membres suppléants.

 

* Réunions ordinaires

La 1ère réunion a eu lieu le 18 janvier par vidéo-conférence (Teams) en présence de 6 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

La 2ième réunion a eu lieu le 8 février par vidéo-conférence (Teams) en présence de 6 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

La 3ième réunion a eu lieu le 29 mars par vidéo-conférence (Teams) en présence de 5 membres effectifs et de 1 membre suppléant ;

La 4ième réunion a eu lieu le 10 mai par vidéo-conférence (Teams) en présence de 5 membres effectifs et de 1 membre suppléant ;

La 5ième réunion a eu lieu le 7 juin par vidéo-conférence (Teams) en présence de 6 membres effectifs et de 3 membres suppléants ;

La 6ième réunion a eu lieu le 12 juillet par vidéo-conférence (Teams) en présence de 6 membres effectifs et de 2 membres suppléants ;

La 7ième réunion a eu lieu le 13 septembre par vidéo-conférence (Teams) en présence de 5 membres effectifs et de 2 membres suppléants ;

La 8ième réunion a eu lieu le 11 octobre par vidéo-conférence (Teams) en présence de 6 membres effectifs et de 1 membre suppléant ;

La 9ième réunion a eu lieu le 22 novembre 2022 par vidéo-conférence (Teams) en présence de 6 membres effectifs et de 2 membres suppléants ;

Un rapport de clôture pour l’année 2022 a été dressé en date du 13 décembre.

* Réunions extra-ordinaires

Des réunions extraordinaires ont eu lieu tout au long de l’année 2022.

1. **Relations nationales : Ministère de la Santé – Ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural - Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire**
* **Ministère de la Santé**

Le Collège vétérinaire s’est adressé au ministère de la Santé pour thématiser l’évolution du secteur vétérinaire dans son ensemble tout en mettant l’accent sur les sujets prédominants qui doivent être étudiés, adaptés ou réformés (service de gardes vétérinaires, maisons médicales vétérinaires, profession de l’assistant(e) vétérinaire, étude d’analyse du secteur vétérinaire dans sa globalité, guerre en Ukraine)*.*

La Division de la pharmacie et des médicaments a demandé de se réunir avec des représentants du Collège vétérinaire pour discuter de la manière de procéder à l’implémentation du Règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relatif aux médicaments vétérinaires et de ses effets.

La Division de la radioprotection et les représentants du Collège vétérinaire se sont échangés au sujet de l’utilité et le cas échéant la réalisation d’un nouveau projet dans le domaine de la radiothérapie.

* **Ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural**

À la satisfaction du Collège vétérinaire et au bénéfice du bien-être animal, depuis le 1er mars 2022, le transport des animaux vivants destinés à l’abattage vers des pays hors de l’Union européenne est interdit par le ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

* **Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire**

Le Collège vétérinaire entretient une collaboration étroite avec l’ALVA pour toutes les questions et sujets relatifs aux différents domaines du secteur vétérinaire.

1. **Relations sectorielles**
* **Association des Médecins-Vétérinaires du Luxembourg (AMVL)**

En plus d’un échange étroit avec l’AMVL pour toutes questions concernant les médecins-vétérinaires, le Collège vétérinaire et l’AMVL se concertent dans le cadre de leur adhésion conjointe à la FVE.

* **Service de gardes vétérinaires**

Le Collège vétérinaire a analysé ensemble avec la LGP, la LAK et les représentants des cliniques vétérinaires et des praticiens équins les systèmes de gardes vétérinaires chevaux, grands animaux et animaux de compagnie afin de satisfaire les demandes de chaque groupe de praticiens.

En ce qui concerne les gardes vétérinaires en animaux de compagnie, une réforme plus considérable s’est avérée nécessaire. À cet effet, un groupe de travail a été créé.

Le groupe de travail « gardes » du Collège vétérinaire s’est réuni à plusieurs reprises avec des représentants de la LAK et des cliniques vétérinaires afin de réformer le système de gardes vétérinaires en animaux de compagnie.

L’inscription au service de garde en animaux de compagnie est dorénavant conditionnée par l’adhésion à un pacte de collaboration entre médecins-vétérinaires praticiens en animaux de compagnie. Le nouveau système de garde est entré en vigueur le 1er octobre 2022.

1. **Relations européennes et internationales**
* **FVE**

Deux assemblées générales ont été organisées par la FVE. Pour la 1ère Assemblée générale le droit de vote a été transmis au « Bundesverband praktizierender Tierärzte » tandis que le Collège vétérinaire a participé à la 2e Assemblée générale à Malte.

Le Collège vétérinaire a activement participé à toutes les demandes d’enquête ou d’opinion lui adressées en cours d’année. Les études ont porté sur divers sujets comme : la restriction del’utilisation en médecine vétérinaire de certaines classes d’antimicrobiens ; FVE special focus on colistin: New reflection paper and metaphylaxis survey; New medicines rules come into force. Are you facing problems nationally; Rise of corporate practice in veterinary medicine: request for inputs from your country; Short survey on SPCs and medicines/vaccine shortages; Today: new medicines rules come into force. Are you facing problems nationally ?

Avec l’appui du Collège vétérinaire, la candidature du Dr Jean Schoos, président de l’AMVL a été retenue du *« Call for nomination for ad hoc finance task force members » de la FVE.*

* **Ordres étrangers**

Le Collège vétérinaire a participé à une réunion inter-ordinale en date du 8 février 2022 à laquelle ont participé l’Ordre national français, l’Ordre régional du Grand-Est, l’Ordre régional du Saarland, l’Ordre régional du Rheinland-Pfalz et l’Ordre régional de Baden-Württemberg.

Lors de cette réunion, il a été discuté des points suivant : « Kliniksterben – Notdienstkollaps », « Übernahme von Tierpraxen durch Kapitalgesellschaften und  Statutory Bodies », « Grenzüberschreitendes Tätigwerden von Tierärzten ».

Les conclusions ont été concrétisées dans un communiqué commun transmis par les Ordres des vétérinaires Allemand – Français – Luxembourgeois à Madame Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne et aux organes nationaux concernés respectifs. Ainsi le Collège vétérinaire a envoyé ce communiqué au Luxembourg à Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé, à Monsieur Claude Haagen, Ministre de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et à Monsieur Franz Fayot, Ministre de l'Economie.

Le Collège vétérinaire a participé à une réception de la Tierärztekammer des Saarlandes organisée en date du 16 octobre 2022 à l’occasion du 75e anniversaire de cette institution.

1. **Avis sur avant-projets et projets de lois et de règlements grand-ducaux**
* Avant-projet de loi portant modification 1. de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l’exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire ; 2. de la loi modifiée du 26 septembre 1992 sur l’exercice et la revalorisation de certaines professions de santé ; 3. de la loi modifiée du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute
* Projet de loi portant création et organisation de l’Administration vétérinaire et alimentaire, portant modification :

1° de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la Santé ;

2° de la loi modifiée du 19 mai 1989 portant réglementation de la fabrication et du commerce des aliments des animaux ;

3° de la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle et de sanctions relatif aux denrées alimentaires

Amendements parlementaires

* Projet de loi n°7716 portant création et organisation de l’Administration vétérinaire et alimentaire, portant modification : 1° de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la Santé ; 2° de la loi modifiée du 19 mai 1983 portant réglementation de la fabrication et du commerce des aliments des animaux ; 3° de la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle et de sanctions relatif aux denrées alimentaires
* Projet de loi portant modification : 1. de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l’exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire ; 2. de la loi modifiée du 26 septembre 1992 sur l’exercice et la revalorisation de certaines professions de santé ; 3. de la loi modifiée du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute
* Projet de loi portant modification : 1. de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l’exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire ; 2. de la loi modifiée du 26 septembre 1992 sur l’exercice et la revalorisation de certaines professions de santé ; 3. de la loi modifiée du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute
* Projet de loi n°7716 portant création et organisation de l’Administration vétérinaire et alimentaire, portant modification : 1° de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la Santé ; 2° de la loi modifiée du 19 mai 1983 portant réglementation de la fabrication et du commerce des aliments des animaux ; 3° de la loi du 28 juillet 2018 instaurant un système de contrôle et de sanctions relatif aux denrées alimentaires
* Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de participation des parties prenantes, prévue par la loi du 2 novembre 2021 relative à un contrôle de proportionnalité avant l’adoption d’une nouvelle réglementation de professions
* Projet de règlement grand-ducal concernant la mise en place d’un système de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse et bovine
* Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié

du 15 janvier 1993 relatif à la mise sur le marché des médicaments vétérinaires

1. **Avis sur autorisations d’exercice de la profession de médecin-vétérinaire au Luxembourg**

Le Collège vétérinaire a rendu son avis favorable dans le cadre de la procédure d’autorisation d’exercice des consœurs et confrères suivants :

Consœurs :

Bemtgen Anna-Cathrine nationalité luxembourgeoise

Chirila Florica Dora nationalité belge

Codreanu Alexandra nationalité roumaine

Etlicher Béatrice nationalité française

Flammang Lena nationalité luxembourgeoise

Frech Pauline nationalité française

Kiesmann Katrin (ép. Hennen) nationalité allemande

Laubach Jil nationalité luxembourgeoise

Liebgott Lydia nationalité luxembourgeoise

Lucas Eloïse nationalité française

Marcelle Fanny nationalité belge

Peters Patricia Anne nationalités luxembourgeoise & allemande

Pirenne Louise nationalité belge

Raven Julia nationalité allemande

Rosier Anne-Sophie nationalité française

Schummer Carole nationalité luxembourgeoise

Sobek Linda nationalité allemande

Stammet Anaïs nationalité luxembourgeoise

Tompoulidou Eleni nationalité grecque

Willems Zoé nationalité belge

Züge Roberta nationalité luxembourgeoise

Confrères :

Beff Pierre nationalité belge

Colette Guillaume nationalité belge

Demarche François-Xavier nationalité belge

Fournier Guillaume nationalité française

Haas Peter nationalité belge

Sahin Volkan nationalité française

Zamfir Dragos-Iulian nationalité roumaine

1. **Autres domaines d’activité**
* **Contrôle du respect de la déontologie et d’autres réglementations**
* 7 plaintes d’un(e) client(e) contre un(e) confrère / consœur dont 6 ont pu être clôturées;
* 4 questions/problèmes de sites internet dont tous ont pu être réglés ;
* 3 demandes de reconnaissance pour des formations organisées par la LGP ;
* Demande pour créer une structure vétérinaire offrant un service d’école pour chiens et de la médecine vétérinaire comportementale ;
* 3 demandes d’approbation de dénomination de domicile professionnel ;
* 3 interruptions temporaires du statut de clinique vétérinaire ;
* 2 renonciations définitives au statut de clinique vétérinaire ;
* Demande d’appréciation portant sur des facturations de services vétérinaires ;
* Désagrément d’un client exprimé à l’égard de l’exercice d’un service de garde.
* **Support au quotidien aux médecins-vétérinaires**

- 23 demandes d’attestations dont 22 ont pu être satisfaites ;

- Demandes de renseignements sur des thèmes divers relevant du droit du travail, de la gestion des cadavres d’animaux de compagnie décédés, de la possibilité de reprise de médicaments vendus en cabinet vétérinaire ou de la gestion de chips erronés ;

* Demande en relation avec la radiothérapie pour animaux ;
* Demande d’accompagnement d’un projet de reprise d’une structure vétérinaire par un groupe étranger.
* **Médias**

Le Collège vétérinaire a contribué à l’élaboration d’un article paru au « Luxemburger Wort » dont le but a été de thématiser la pénurie de médecins-vétérinaires au Luxembourg comme dans les pays voisins.

Le Collège vétérinaire a participé à une conférence au sujet « Umgang mit Haustieren in den sozialen Medien » organisée par la « Stiftung Hochschule Hannover ».

* **Guerre en Ukraine**

Soucieux de soutenir la population ukrainienne souffrant de la guerre dans leur pays, le Collège vétérinaire s’est renseigné auprès du ministère de la Santé sur les possibilités de reconnaissance au profit de refugié(e)s ukrainien(ne)s de leur diplôme de médecin-vétérinaire établi en Ukraine.

Le Collège vétérinaire ensemble avec l’ASV, les associations de protection d’animaux et la LAK a mis en place des possibilités de prises en charge des frais vétérinaires incombant aux réfugiés ukrainiens résultant des soins à donner à leurs animaux de compagnie.

* **Indemnisation des gardes vétérinaires**

Le Collège vétérinaire qui a accepté de se charger du processus d’indemnisation des gardes vétérinaires suivant la Convention signée avec le ministère de la Santé, assure trimestriellement et dès réception de la somme d’argent de la part du ministère de la Santé la répartition du montant des indemnisations entre les ayants droit respectifs.

* **Vétos-entraide**

Le Collège vétérinaire entretient une relation avec l’association Vétos-entraide oeuvrant entre autres dans les domaines touchant le bien-être des médecins-vétérinaires ainsi que la santé mentale des étudiants dans les écoles vétérinaires.

* **Participation au groupe de travail du plan national antibiotique**

Le Collège vétérinaire est représenté par son Vice-Président, Monsieur Jacob Vedder, en tant que membre effectif et sa Présidente, le Dr Josiane Gaspard, en tant que membre suppléant aussi bien dans le comité national (PNA) que dans le groupe de travail (GT TDPE santé animale) dans lequel des actions concrètes sont en étude.

* **Conseil supérieur de discipline**

Renouvellement du Conseil supérieur de discipline dont les membres sont nommés pour une durée de trois ans.

